

## Newsletter #8 - 3 juin 2013

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

*Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.*

#### MISE EN SERVICE DE LA V2.3 DU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT

Une **nouvelle version du SNE** - la V2.3 - sera mise en production début juillet. Cette nouvelle version corrigera certaines anomalies qui avaient été constatées, et comportera notamment les **principales évolutions suivantes** :

- La possibilité aux fichiers partagés de **renouveler une demande à tout moment** : en effet, persiste aujourd'hui une différence d'interprétation de la date anniversaire de la demande entre le SNE et certains fichiers partagés.
- La **possibilité donnée aux guichets de suivre leur propre activité**, à l'image de la fonctionnalité de suivi de l'activité à disposition des gestionnaires territoriaux : ainsi, chaque guichet sera en mesure d'extraire, par exemple, la liste de ses radiations pour attribution.
- Compte tenu de certaines difficultés rencontrées par les organismes de logement social pour l'enregistrement des attributions dans le SNE et afin de faciliter la résorption du déficit de radiations, cette version permettra, **de manière temporaire** :
  - **D'enregistrer les attributions de logement (radiations pour attribution) pour des demandes déjà radiées pour non renouvellement;**
  - **De lever les contrôles relatifs aux informations liées à l'employeur** : pour rappel, ces informations relèvent de nouveaux champs devenus bloquants avec la V2 du SNE (octobre 2012) et qui rejettent les flux de radiations quand la demande avait été enregistrée sous la V1, sans ces champs supplémentaires. La V2.3 fera temporairement de ces champs des champs simplement informatifs, afin de limiter le nombre de rejets.
  - Enfin, cette version **rejetera toutes les radiations pour attribution effectuées par des fichiers partagés quand le numéro SIREN de l'OLS procédant à l'attribution n'a pas été renseigné** : depuis la V2 du SNE, cette information est obligatoire mais n'était pas une obligation technique, ce qui n'empêchait pas le déversement du flux de radiation dans le SNE. Les fichiers partagés doivent donc veiller à se mettre en conformité sans quoi les flux concernés seront rejetés.

#### MISE A DISPOSITION DE NOUVEAUX RAPPORTS INFOCENTRE

De **nouveaux tableaux** seront disponibles dans l'infocentre dans les prochains jours. Ce lot d'évolutions comporte notamment 2 rapports de suivi de la qualité des données enregistrées dans le SNE. Ces rapports numérotés 6.1 et 6.2 sont principalement à l'intention des gestionnaires départementaux pour les aider dans leur rôle « d'assurance qualité » des données enregistrées par les guichets.

Ils comportent principalement les indicateurs suivants, par service enregistreur :

- Le **déficit d'enregistrement des attributions dans le SNE** par la comparaison des données issues du Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) et celles présentes dans le SNE;
- Le nombre et le pourcentage d'**attributions déclarées au titre du contingent réservé de l'Etat**;
- Le nombre et le pourcentage d'**attributions enregistrées précisant le numéro RPLS du logement concerné**;
- Le nombre de **demandes nouvelles**;
- Le nombre de **demandes nouvelles pour un T3 et plus**;
- Le nombre de **demandes nouvelles pour un T3 et plus enregistrées au titre d'un ménage constitué d'une seule personne**.

D'autres indicateurs seront ajoutés ultérieurement.

Un guide de lecture de ces tableaux a été élaboré par la DHUP et sera mis à disposition des coordonnateurs régionaux SNE. Ainsi, les autres les gestionnaires territoriaux pourront prendre l'attache de ces derniers pour obtenir ce guide.

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)